

COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

Le vendredi vingt et un octobre deux mille vingt deux à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT** en formation générale.

Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
103	28 +27	55
Quorum		52
Total des voix (P32 +R43)		75
Majorité absolue		39

ETAIENT PRESENTS :

24 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mme	Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
MM.	Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Jean-Louis BROCHIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance
	Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
	Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
MM.	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Olivier FREGEAC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mmes	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Samantha KHALIZOFF, déléguée de la Communauté territoriale Sud Luberon
MM.	Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Jacques NATTA, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
Mme	Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	Jean-Pierre TEMPLIER, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch
	Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentant du département des Hautes Alpes disposant de 5 voix :

M. | Christian HUBAUD

3 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/10/2022

Application agréée E-legalite.com

COMMUNES DE 1 500 À 15 000

99_DE-084-258402304-20221021-DELIB_2022

- Mme Marie-Christine ALZARO, déléguée de Tallard, représentant le sous collège de habitants
MM. Vincent DAVAL, délégué de Mallemort, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants

ETAIENT REPRESENTES :

4 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

- Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Yves WIGT
MM. Christian MOUNIER, délégué du Conseil Départemental de Vaucluse par Philippe GINOUX
Didier REAULT, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Christian HUBAUD
Mme Noëlle TRINQUIER, déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse par Sylvie GREGOIRE

20 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- Mme Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence par Mireille SUEUR
M. Jean-Marc BRABANT, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jean-Louis ROBERT
Mme Martine CESARI, déléguée de la Métropole Aix Marseille par Marylène BONFILLON
MM. Jean-David CIOT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Olivier FREGEAC
Christian CHIAPPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST
Rémi COSTORIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Jean-Louis BROCHIER
Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Félix BOREL
Mme Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
MM. Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Christian ONTIVEROS
Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-Yves VADOT
René JAUFFRET, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Yvan BOURELLY
Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Roland CARLIER
David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Fabrice MARTINEZ
Mme TOCABENS
Dominique LIBES, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Isabelle PORTEFAIX
MM. Gilles MEGIS, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon verdon Agglomération par Serge CURNIER
Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch par Jean-Pierre TEMPLIER
Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Yves PICARDA
Roger PELLENC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Jacques NATTA
Alain ROUX, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon verdon Agglomération par Louis-Pierre FABRE
Mme Amapola VENTRON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par Romain BUCHAUT

3 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

- MM. Jean-Marc LUNEL, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants par Lucien GALLAND
Rémi ODDOU, délégué de Lettret, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants par Vincent DAVAL
Régis ROUMIEU, délégué de Ventavon, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants par Marie-Christine LAZARO

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

- M. Bernard ALAMELLE, délégué suppléant de Pertuis
Mmes. Véronique BOUTEILLE, SMAVD
Frédérique COUTAZ, SMAVD
MM. Christian DODDOLI, SMAVD
Julien GOBERT, SMAVD
Bertrand JACOPIN, SMAVD
Philippe PICON, SMAVD
Patrick ROUILLES, délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Délibération n° 2022-53
Formation Générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

Déploiement de la véloroute « La Durance à vélo » entre Pertuis et Villelaure

Le SMAVD poursuit le déploiement de la Véloroute « La Durance à vélo » avec la réalisation d'un nouveau tronçon entre les communes de Pertuis et de Villelaure. Ce premier tronçon de véloroute en Vaucluse, reliera la digue du Père Grand dans la zone de loisir du Farigoulier, à Pertuis, à la digue du Fort sur la commune de Villelaure.

D'une longueur d'environ 6 km, la véloroute s'appuiera sur des digues (digue de Tarteau, du Tombadou et de Rivebelle), des ouvrages de conquêtes agricoles comme l'épi de Crozes et des pistes ou routes communales. Plusieurs points d'intérêts offriront aux cyclistes des aires de repos avec point de vue sur la Durance.

En outre, un projet de restauration écologique est envisagé sur l'ancien site industriel des bassins de décantation d'Azur Distillation. La véloroute sera connectée à cet espace naturel, aménagé avec des pontons et des plateformes d'observation favorisant la découverte et l'immersion dans une zone humide réhabilitée.

Par ailleurs, pour assurer la continuité de la véloroute au niveau de la station de pompage du Syndicat Durance Luberon (SDL), il est nécessaire de créer une rampe entre l'ancienne route départementale et la digue de Tarteau. Cela constitue également une opportunité afin de recréer l'accès à la plateforme haute de la station qui avait été supprimé lors de la construction du pont routier. Le SMAVD propose donc de réaliser les travaux de la rampe concomitamment aux travaux de la véloroute, pour le compte du SDL.

Conformément au cadre administratif défini pour le projet de véloroute, les maîtrises d'ouvrage se répartissent de la façon suivante :

- La commune ou l'EPCI est maître d'ouvrage de la véloroute (revêtement) au titre de sa compétence voirie et de la signalisation (directionnelle et de police) au titre du pouvoir de police du maire ; la véloroute prend le statut de domaine public routier communal ou intercommunal
- Le SMAVD assume la maîtrise d'ouvrage de la réfection des pistes, de la réalisation des aires aménagées et de la pose de dispositifs de gestion des accès en bord de Durance (barrières, glissières, potelets) au titre de sa compétence « valorisation du DPF » inscrite à l'article 2 de ses statuts juridiques.

Il est donc proposé que le SMAVD réalise, pour le compte des communes/EPCI, au titre de leur compétence voirie, et pour le compte du SDL pour ce qui relève de la restitution des accès de la station de pompage, les travaux situés sur leur domaine public ou privé respectif, et pour lesquels la concomitance de maîtrise d'ouvrage rend opportune une maîtrise d'ouvrage unique.

Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage permettra au SMAVD de porter les maîtrises d'ouvrage des études et des travaux.

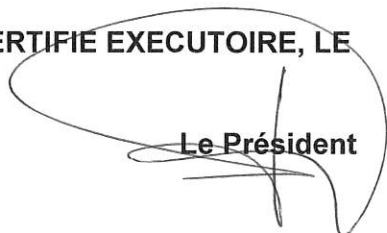
Enfin, des financements seront recherchés auprès de la Région et du Département de Vaucluse. Le coût de l'opération ainsi que son plan de financement prévisionnels sont les suivants :

	%	MONTANT € HT
REGION	50	465 000
CD84	30	279 000
SMAVD	20	186 000
TOTAL	100	930 000

***Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

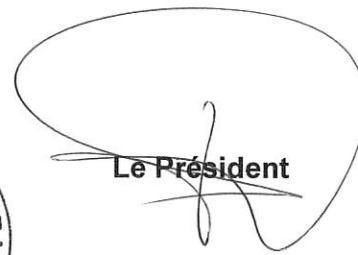
- **APPROUVE** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage permettant au SMAVD de porter les maîtrises d'ouvrage des études et des travaux, l'enveloppe financière concernée et son plan de financement,
- **AUTORISE** le Président à faire toute demande et signer toutes les pièces nécessaires dans ce cadre.

CERTIFIÉ EXECUTOIRE, LE 26 OCT. 2022


Le Président

Yves WIGT




Le Président

Yves WIGT